



Vente sans controle technique

Par **Bulon57_old**, le **22/11/2007** à **07:34**

Bonjour

Je souhaite vendre un véhicule sans controle technique .

Il y a quelques réparations à effectuer (freins ,directions ,embrayage,etc...)

La personne qui souhaite acheter le véhicule,voudrait me l'acheter maintenant sans controle technique ,et le remettre en ordre pendant l'hivers tranquillement,puis passer le Controle Technique.

En tant que vendeur ,quels sont les papiers à lui faire signer pour pouvoir me couvrir d'éventuels réclamations ?

Exciste t'ils des formulaires pré-remplis ?

Merci d'avances

Salutations distinguées

JP

Par **JamesEraser**, le **23/05/2008** à **09:36**

Le fait pour de vendre un véhicule sans l'avoir présenté au contrôle technique (daté de moins

de 6 mois) constitue une contravention de 3ème classe.
Cordialement